

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 797

4 avril 2013

SOMMAIRE

Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A.	38256	Metropolitan Investment Corporation ...	38242
Luxaviation S.A.	38210	Metropolitan Trading Corporation S.A.	38251
Luxembourg Microfinance and Development Fund	38216	MexSpa Participations S.A.	38235
Lux G1 Aviation	38210	MIR Concept S.à r.l.	38251
Luxton S.A.	38217	M. Kambel Patrimoine S.A.	38221
Luxton S.A.	38217	Modjeska Canyon S.A.	38237
Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ...	38221	Molson Coors European Finance Company	38251
Master Securitisation S.A.	38224	Molson Coors Lux 1	38252
Master Securitisation S.A.	38225	Molson Coors Lux 2	38253
Master Securitisation S.A.	38224	Mondo Diva Trading S.à r.l.	38255
Master Securitisation S.A.	38226	Montauk Investments S.A.	38252
Master Securitisation S.A.	38221	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	38238
Maverik Investments S.A.	38238	Mountraid Investments S.A.	38255
McKey Luxembourg Holdings S.à r.l.	38226	MRP Investments S.à r.l.	38250
Menuiserie Reckinger s.à r.l.	38234	Newluxco 4 S.A.	38255
Mercurio Retail S.à r.l.	38234	New Market S.A.	38224
Meridian Group Investments S.à r.l.	38210	Nice People	38253
Metal Holding Company	38234	Nucleus Art Collection SA	38217
METRACO Verwaltungsgesellschaft S.A.	38238	OCM Luxembourg EPF III RCF S.à r.l. ...	38226
Metropolitan Investment Corporation ...	38242	Orion III European 14 S.à r.l.	38222
Metropolitan Investment Corporation ...	38243	PHDS S.à r.l.	38238
Metropolitan Investment Corporation ...	38242	Project Bike S.à r.l.	38235
Metropolitan Investment Corporation ...	38242	Senisa S.A.	38243
		Tubatech S.à r.l.	38253

Lux G1 Aviation, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.181.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société LUX G1 AVIATION SA, anciennement GB INVEST SA, (RCS B 97 181) avec siège social sis à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
Le liquidateur
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2013026630/16.

(130032255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 139.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026632/10.

(130032478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 175.116.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared

1.- Queensgate Investments I HoldCo S.a r.l, a Private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg with registered number B167652, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg.

2.- LBR Investments Sa.r.l, a Private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg with registered number B 147 995, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3.- O2 Investments Limited UK, a limited liability company, incorporated under the law of The United Kingdom, registered under company number 8296878, having its registered office at World Business Centre 2, Newall road, Hounslow Middlesex, United Kingdom, TW6 2SF.

All here duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo in Luxembourg, by virtue of 3 proxies given under private seal on the 17th of December, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name Meridian Group Investments S.à r.l".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at fifteen thousand GBP (GBP 15,000) divided into fifteen thousand (15.000) shares of one GBP (GBP 1) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the 15.000 shares have been subscribed as follows:

- Queensgate Investments I HoldCo S.a r.l,	5,127 shares
- LBR Investments Sa.r.l,	1,614 shares
- O2 Investments Limited UK	8,259 shares
Total:	15,000 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifteen thousand GBP (GBP 15,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1300.

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by the following A managers:

GODFREY ABEL, manager, born in Brixworth, United Kingdom, on 2 July 1960, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duchy of Luxembourg;

BERNARD HERMAN, manager, born in Haine-Saint-Paul, Belgium, on 15 July 1958, with professional address at 41, Rue de Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgium; and

ALEXANDER DE MEYER, manager, born in London, united Kingdom, on 25 November 1978, with professional address at 9 clifford street, London, W1S 2FT, united Kingdom.

The company will be administered by the following B managers:

MARK HIGGENS, Property Senior Manager, born in Kingston, United Kingdom, on 5 June 1974, with professional address at world Business centre 2, Newall Road, Hounslow, TW6 2SF, United Kingdom;

JORRIT CROMPVOETS, manager, born in Voorst, the Netherlands, on 16 may 1976, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346, Grand-Duchy of Luxembourg; and

JAN WILLEM OVERHEUL, manager, born in Neerijnen, the Netherlands, on 4 January 1982, with professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Queensgate Investments I HoldCo S.a r.l, une société a responsabilité Limitée régie suivant les lois du Luxembourg, enregistrée sous le numéro B167652, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2.- LBR Investments Sa.r.l, une société a responsabilité Limitée régie suivant les lois du Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 147 995, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3.- O2 Investments Limited UK société Limitée régie suivant les lois du Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 8296878 ayant son siège social au World Business Centre 2, Newall road, Hounslow Middlesex, United Kingdom, TW6 2SF

toutes dûment représentées par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, en vertu de 3 procurations données sous seing privé le 17 décembre 2012.

Les susdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières.

La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Meridian Group Investments S.à r.l. ".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille GBP (GPB 15,000-) représenté par quinze (15.000) parts sociales d'un GBP (GBP 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 15.000 parts sociales ont toutes été souscrites comme suivant:

- Queensgate Investments I HoldCo S.a r.l,	5.127 parts
- LBR Investments Sa.r.l,	1,614 parts
- O2 Investments Limited UK	8.259 parts
Total:	

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille GBP (GBP 15,000-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1300.

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants A suivants:

GODFREY ABEL, Gérant indépendant, né à Brixworth, Royaume-Uni le 2 juillet 1960, demeurant professionnellement au 30, rue de Crecys, L-1364, Grand-duché du Luxembourg.

BERNARD HERMAN, Gérant indépendant, né à Haine-Saint-Paul, Belgique, le 15 juillet 1958, demeurant professionnellement au 41, Rue du Cinq-Septembre, Haine-Saint-Paul, Belgique; et

ALEXANDER DE MEYER, Gérant, né à Londres, Royaume-Uni, le 25 novembre 1978, demeurant professionnellement au 9 Clifford Street, Londres, W1S 2FT, Royaume-Uni.

La Société est administrée par les gérants B suivants:

MARK HIGGENS, Property Senior Manager, né à Kingston, Royaume-Uni, le 5 juin 1974, demeurant professionnellement au World Business Center 2, Newall Road, Hounslow, TW6 2SF, Royaume-Uni.

JORRIT CROMPVOETS, Gérant, né à Voorst, Les Pays-Bas, le 16 mai 1976, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346, Grand-duché du Luxembourg; and

JAN WILLEM OVERHEUL, né à Neerijnen, Les Pays-Bas, le 4 janvier 1982, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346, Grand-duché du Luxembourg

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataires des sociétés comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. LAC/2012/60965. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022436/322.

(130027274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Luxembourg Microfinance and Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 148.826.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2013

Le Conseil d'Administration de LUXEMBOURG MICROFINANCE AND DEVELOPMENT FUND a décidé lors de la réunion du 22 janvier 2013 la cooptation de Monsieur Daniel Feypel en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc Bichler, démissionnaire en date du 13 décembre 2012, avec effet au 22 janvier 2013 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

De ce fait, le Conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé de la manière suivante et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires:

- M. Axel DE VILLE, administrateur / président
(adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe)
- M. Nima AHMADZADEH, administrateur,
(adresse professionnelle à L-1352 Luxembourg, 3, rue de la Congrégation)
- M. Daniel FEYPEL, administrateur,
(adresse professionnelle à L-1352 Luxembourg, 6, rue de la Congrégation)
- M. Mark CUNNINGHAM, administrateur,
(adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe)
- M. Marc ELVINGER, administrateur,
(adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill)
- M. Paolo VINCIARELLI, administrateur,
(adresse professionnelle à L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz)
- M. Kaspar WANSLEBEN, administrateur,
(adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe)

Luxembourg, le 21 février 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013026633/31.

(130031841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Luxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.304.

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 février 2013 que:

- Monsieur Salim BOUREKBA

- Monsieur Christian MOGNOL

ont démissionnés en tant qu'administrateur de la Société;

et que

- Monsieur Alain TONNARD, né le 14 mai 1951 à Paris (France), demeurant au 64, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine

- Monsieur Jean-Claude TONNARD, né le 06 mars 1948 à Paris (France), demeurant au 3 Square du Ranelagh, F-75016 Paris

sont nommés en remplacement en tant qu'administrateurs de catégorie A de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2018;

et que

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET

est nommé en tant qu'administrateurs de catégorie B de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2018.

Pour notification conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013026634/25.

(130032439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Luxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.304.

Est élu en qualité de président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Alain TONNARD, né le 14 mai 1951 à Paris (France), demeurant au 64 boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour notification conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013026635/15.

(130032598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Nucleus Art Collection SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.105.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le trente janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- La société NUCLEUS (Holdings) SCA, établie et ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B105743,

représentée par NUCLEUS MANAGEMENT SA, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101, elle-même ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Vincent Derudder, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20 rue d'Amsterdam,

Laquelle comparante, telle que représentée, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts, sous la dénomination «NUCLEUS ART COLLECTION SA».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à l'intérieur de la commune du siège, le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, de la société est autorisé à transférer le siège social de la société.

Au cas où le conseil d'administration ou le cas échéant l'administrateur unique, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens artistiques, peintures, sculptures... etc, ainsi que tous les droits d'exploitation s'y rattachant pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités commerciales.

La société de la même manière pourra être porteur de titres d'autres sociétés luxembourgeoise ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des biens sociaux en totalité ou par fractions.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent soixante mille euros (160.000,-EUR) représenté par mille six cents (1600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette

urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par voie électronique de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, ou par voie électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 8. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle obligatoire de l'administrateur délégué à la gestion journalière, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de la distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les quatrième et dernier rôles d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération.

Les statuts ayant été ainsi établis, la comparante, la société NUCLEUS (Holdings) SCA, déclare souscrire les mille six cents (1600) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence du quart par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,-EUR.

Décisions de l'associé unique

Et à l'instant la comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

- la société NUCLEUS MANAGEMENT SA, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101, par son représentant permanent désigné, par Monsieur Vincent J. Derudder, prénommé.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un).

Est nommé commissaire aux comptes: VAN CAUTER -SNAUWAERT & Co Sàrl, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610,

3.- Le mandat des administrateurs et commissaire viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il signe avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Derudder, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2013. Relation: LAC/2013/5042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022468/180.

(130027096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

M. Kambel Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 107.898.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme M. KAMBEL PATRIMOINE SA, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 15 mars 2013.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2013026637/20.

(130031961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

—
Liste des signataires autorisés au 29 janvier 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026638/10.

(130031854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Master Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.516.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026639/9.

(130032508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Orion III European 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.028.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appears:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.853,

here represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 December 2012,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Orion III European 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office address at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.028, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2526 of 19 October 2012 (hereafter the "Company"). The Company's articles of association have not yet been amended.

The appearing party, representing the entire share capital, requests the undersigned notary to record that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, up to twenty-seven thousand nine hundred forty euro (EUR 27,940) through the issuance of fifteen thousand four hundred forty (15,440) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, through a contribution in kind by the sole shareholder.

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital by an amount of fifteen thousand four hundred forty euro (EUR 15,440) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, up to twenty-seven thousand nine hundred forty euro (EUR 27,940), through the issuance of fifteen thousand four hundred forty (15,440) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The new shares are subscribed by the sole member Orion Master III Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for an aggregate amount of one million five hundred forty-four thousand euro (EUR 1,544,000), out of which:

- fifteen thousand four hundred forty euro (EUR 15,440) have been allocated to the share capital; and
- one million five hundred twenty-eight thousand five hundred sixty euro (EUR 1,528,560) have been allocated to the share premium.

Said new shares are being fully paid up by Orion Master III Luxembourg S.à r.l., aforementioned, through a contribution in kind consisting of certain receivables (the "Contribution"), all of which was duly evidenced to the undersigned notary.

The sole member Orion Master III Luxembourg S.à r.l., aforementioned declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Contribution is valued at one million five hundred forty-four thousand euro (EUR 1,544,000), as evidenced by a valuation certificate issued by the managers of the Company on 21 December 2012.

Second resolution:

As a consequence of the above resolutions, paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-seven thousand nine hundred forty euro (EUR 27,940) divided into twenty-seven thousand nine hundred forty (27,940) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

comparaît:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.853,

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'unique associée de Orion III European 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.028, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2526 du 19 octobre 2011 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un montant de vingt-sept mille neuf cent quarante euro (EUR 27.940) par l'émission de quinze mille quatre cent quarante (15.440) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), par apport en nature par l'associé unique.

2. Modification subséquente du d paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille quatre cent quarante euros (EUR 15.440) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), à un montant de vingt-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 27.940) par l'émission de quinze mille quatre cent quarante (15.440) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique Orion Master III Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total d'un million cinq cent quarante-quatre mille euros (EUR 1.544.000), dont

- quinze mille quatre cent quarante euros (EUR 15.440) ont été affectés au capital social; et
- un million cinq cent vingt-huit mille cinq cent soixante euros (EUR 1.528.560) ont été affectés à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par Orion Master III Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, par un apport en nature de certaines créances (l'«Apport»), ce qui a été dûment montré au notaire soussigné.

L'associé unique, susmentionnée, déclare encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Apport est évalué à million cinq cent quarante-quatre mille euros (EUR 1.544.000), tel que confirmé par un certificat de valeur émis par les gérants de la Société le 21 décembre 2012.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept mille neuf cent quarante euro (EUR 27.940), divisé en vingt-sept mille neuf cent quarante (27.940) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Schummer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2012, REM/2012/1777. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022476/127.

(130027206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Master Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.516.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026640/9.

(130032509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Master Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.516.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026641/9.

(130032510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

New Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.093.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "New Market S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.093, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 589 du 8 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 153 du 26 janvier 2011

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle de l'administrateur Guillaume BERNARD et l'adresse du siège social du commissaire aux comptes ADVISORY & CONSULTING sont actuellement L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2012. Relation GRE/2012/4840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022461/59.

(130027194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Master Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.516.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026642/9.

(130032511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Master Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.516.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026643/9.

(130032512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.050,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013026644/10.

(130032266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

OCM Luxembourg EPF III RCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.119.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 159343,

represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg EPF III RCF S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III S.a r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for fifteen thousand (15,000) shares in registered form, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-).

The amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 18,455.98.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Martin GRAHAM, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg EPF III RCF S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livre sterling (GBP 15.000), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des

valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de quinze mille livre sterling (GBP 15.000,-).

La somme de quinze mille livre sterling (GBP 15.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 18.455,98.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;
 - Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Monsieur Martin GRAHAM, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et
 - Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2012. Relation GRE/2012/4909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022478/422.

(130027346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Menuiserie Reckinger s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026645/10.

(130032433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Mercurio Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.861.

Extrait du 21 février 2013

Veillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:

Mercurio Retail Holding S.à r.l., 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026646/13.

(130031970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Metal Holding Company, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 5.971.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme holding METAL HOLDING COMPANY S.A. et a ordonné la publication dudit jugement par extrait au Mémorial,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Sonja VINANDY.

Référence de publication: 2013026647/13.

(130032135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

MexSpa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.569.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013026648/12.

(130032055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Project Bike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8461 Eischen, 13A, rue Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.114.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le trente-et-un janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Mate HORVÁTH, sans état particulier, né le 1^{er} février 1990 à Siófok (Hongrie), demeurant à L-8461 Eischen, 13A, rue Bourg.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de vélos et accessoires.

La société peut emprunter avec ou sans garantie.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Project Bike S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Eischen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Mate HORVÁTH, prénommé, déclare souscrire à toutes les cent vingt-quatre (124) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant:

- des apports en nature consistant en:

a) une voiture de la marque BMW, modèle Berline 320, numéro de châssis WBAAL71010KG70082, propriété de l'associé unique, évaluée à un montant de cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900,00),

b) des accessoires d'un vélo, propriétés de l'associé unique, évalués à un montant total de mille cent euros (EUR 1.100,00),

- un apport en numéraire d'un montant de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,00).

L'existence et la valeur totale des apports en nature sont expressément reconnues par l'associé unique. La preuve de la propriété et de la valeur de ces apports en nature a été donnée au notaire instrumentaire par un rapport d'évaluation daté du 4 décembre 2012 et par une déclaration d'apport datée du 4 décembre 2012, lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

L'apport en numéraire d'un montant de cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique:

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mate HORVÁTH, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8461 Eischen, 13A, rue Bourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Horváth, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC / 2013 / 4781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022496/113.

(130027228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.211.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 février 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert van' t Hoeft en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 février 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 février 2013, de Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Madame Florence Rao;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano;
- * TMF Administrative Services S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013026650/24.

(130032595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.420,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'associé unique de la Société, Morgan Stanley Equity Holdings (Ireland), a changé sa dénomination en Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Référence de publication: 2013026651/15.

(130032044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Maverik Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.794.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 14 septembre 2012

Première résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, et portant le numéro RCS Luxembourg B 47771 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l, demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et portant le numéro RCS Luxembourg B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'Issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 février 2013.

MAVERIK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013026654/21.

(130032231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

METRACO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.876.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026656/9.

(130032496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PHDS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.
R.C.S. Luxembourg B 175.112.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-neuf janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société par actions simplifiée "PHDS", ayant eu son siège social à F-92100 Boulogne-Billancourt, 81, rue de Sèvres, au capital social actuel de dix mille euros (EUR 10.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 519 473 813.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert PLANTEFEVE, gérant de société, demeurant professionnellement à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marta DOBEK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 de transférer le siège social de Boulogne-Billancourt (France), à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

2. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

3. Modification de la dénomination sociale en "PHDS S.à r.l.".

4. Modification de la durée de vie de la société.

5. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'import, l'export, la prospection, la promotion, la représentation, la distribution, la vente, de matières chimiques, sous quelque forme que ce soit;

- toutes opérations de conseil et de services se rattachant aux opérations ci-dessus;

- la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés constituées ou à constituer.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

6. Abandon du nombre et de la valeur nominale des actions.

7. Augmentation du capital social à concurrence de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) pour le porter de son montant de dix mille euros (EUR 10.000,00) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), par apport en numéraire.

8. Fixation du nombre des parts sociales à cent vingt-quatre (124), et de leur valeur nominale à cent euros (EUR 100,00) chacune.

9. Adoption des nouveaux statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

10. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat.

11. Détermination du siège social.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée générale décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Boulogne-Billancourt (France), le 30 novembre 2012, entre autres, de transférer le siège social de Boulogne-Billancourt à L-8290 Kehlen, 2, Brameschhof.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en "PHDS S.à r.l.".

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la durée de vie la société, laquelle sera désormais indéterminée.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social, lequel sera dorénavant le suivant:

"La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'import, l'export, la prospection, la promotion, la représentation, la distribution, la vente, de matières chimiques, sous quelque forme que ce soit;
- toutes opérations de conseil et de services se rattachant aux opérations ci-dessus;
- la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés constituées ou à constituer.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre des actions et leur valeur nominale.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) pour le porter de son montant de dix mille euros (EUR 10.000,00) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), par un apport en numéraire.

L'intégralité de l'augmentation de capital a été souscrite par l'associé unique, à savoir Monsieur Hubert PLANTEFEVE, gérant de société, né le 12 juin 1973 à Tours (France), demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 81, rue de Sèvres, de sorte que la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de parts sociales à cent vingt-quatre (124) et leur valeur nominale à cent euros (EUR 100,00).

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver la refonte complète des statuts de la société afin de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'import, l'export, la prospection, la promotion, la représentation, la distribution, la vente, de matières chimiques, sous quelque forme que ce soit;
- toutes opérations de conseil et de services se rattachant aux opérations ci-dessus;
- la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés constituées ou à constituer.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PHDS S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Hubert PLANTEFEVE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée."

Dixième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle:

Monsieur Hubert PLANTEFEVE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

Onzième résolution:

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L-8290 Kehlen, 2, Domaine Brameschhof.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: H. Plantefevé, L. Tran, M. Dobek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: LAC / 2013 / 4779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022509/177.

(130027195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026657/9.

(130032488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026658/9.

(130032490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026659/9.

(130032491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026660/9.

(130032492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026661/9.

(130032493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Senisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 175.118.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on 8th of February.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Yves MARGUERAT, born in Lutry (Switzerland) on 5th April 1961, residing professionally at 2, Chemin de Mornex, CH-1001 Lausanne (Switzerland),

duly represented by Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «SENISA S.A.» (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company can acquire and emphasize any patents, Licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.- (Thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company might be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 8 February 2018, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 14.00 P.M.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st December of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and have paid at 100% (one hundred per cent) in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Paid-in Capital	Number of shares
Yves MARGUERAT	31 000	31 000	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euros (31.000,- EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,200.- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Manuel BORDIGNON, private employee, born in Esch-sur-Alzette on 4th June 1969, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, born in Luxembourg on 7th April 1966, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr Christophe MOUTON, chartered accountant, in Saint-Mard (Belgium) on 20th November 1971, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2019.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves MARGUERAT, né à Lutry (Suisse), le 5 avril 1961, demeurant professionnellement au 2, Chemin de Mornex, CH-1001 Lausanne, Suisse,

ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «SENISA S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 50 000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 février 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables

en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces

moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 100% (cent pour cent) en espèces les montants suivant

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Yves MARGUERAT	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200.-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 4 juin 1969, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né à Luxembourg le 7 avril 1966, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, né à Saint-Mard (Belgique) le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BELLI, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/02/2013. Relation: EAC/2013/1890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022576/408.

(130027310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

MRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 768.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.257.

—
Extrait du 21 février 2013

Veillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société a été modifié comme suit:

Mercurio Retail Holding S.à r.l., 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026670/13.

(130031969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026662/9.

(130032495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

MIR Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026663/9.

(130032173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Molson Coors European Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.466.

Extrait des résolutions écrites pris par l'associé en date du 18 février 2013

En date du 18 février 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De changer le siège social de la Société au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- D'accepter la démission de Mr. Stewart Fraser Glendinning, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Julio O. Ramirez, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Martinus C.J. Weijermans, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Robert van't Hoeft, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- De nommer Mr. David Heede, né le 1^{er} mai 1961 à Dewsbury, Angleterre résidant professionnel au Nadarzni 84, Prague 5, 154 50, République Tchèque, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Mark Saks, né le 1^{er} juillet 1970 à Gary, Indiana, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Lee Reichert, né le 25 juin 1966 à Greeley, Colorado, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mrs. Christelle Ferry, née le 10 Octobre 1970 à Metz, France, résidante professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. David Dion, né le 3 mars 1982 in Virton, Belgique, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013026664/36.

(130032521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Montauk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.796.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 14 septembre 2012

Première résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, et portant le numéro RCS Luxembourg B 47771 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l, demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et portant le numéro RCS Luxembourg B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

MONTAUK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013026668/22.

(130031986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Molson Coors Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.671.

Extrait des résolutions écrites pris par l'associé en date du 18 février 2013

En date du 18 février 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De changer le siège social de la Société au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- D'accepter la démission de Mr. Stewart Fraser Glendinning, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Julio O. Ramirez, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Martinus C.J. Weijermans, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Robert van't Hoeft, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- De nommer Mr. David Heede, né le 1^{er} mai 1961 à Dewsbury, Angleterre résidant professionnel au Nadarzni 84, Prague 5, 154 50, République Tchèque, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Mark Saks, né le 1^{er} juillet 1970 à Gary, Indiana, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Lee Reichert, né le 25 juin 1966 à Greeley, Colorado, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mrs. Christelle Ferry, née le 10 Octobre 1970 à Metz, France, résidante professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. David Dion, né le 3 mars 1982 in Virton, Belgique, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013026665/36.

(130032281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Molson Coors Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.684.

—
Extrait des résolutions écrites pris par l'associés en date du 18 février 2013

En date du 18 février 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- De changer le siège social de la Société au 21-25 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- D'accepter la démission de Mr. Stewart Fraser Glendinning, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Julio O. Ramirez, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Martinus C.J. Weijermans, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- D'accepter la démission de Mr. Robert van't Hoeft, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013;
- De nommer Mr. David Heede, né le 1^{er} mai 1961 à Dewsbury, Angleterre résidant professionnel au Nadarzni 84, Prague 5, 154 50, République Tchèque, en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Mark Saks, né le 1^{er} juillet 1970 à Gary, Indiana, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Lee Reichert, né le 25 juin 1966 à Greeley, Colorado, Etats-Unis résidant professionnel au 1225 rue 17, Appartement 3200, Denver 80202, Etats Unis en tant que gérant A de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mrs. Christelle Ferry, née le 10 Octobre 1970 à Metz, France, résidante professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée;
- De nommer Mr. David Dion, né le 3 mars 1982 in Virton, Belgique, résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 18 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013026666/36.

(130032522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Tubatech S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nice People).**

Siège social: L-3855 Schifflange, 27, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.910.

—
L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Maria Joao FERREIRA JANEIRO, employée privée, née à São Sebastiao Da Pedreira (Portugal), le 13 septembre 1974, demeurant au 137, place Prince Jean, L-4592 Obercorn.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Qu'elle est jusqu'à ce jour la seule et unique associée de la société «NICE PEOPLE, faisant le commerce sous l'enseigne «ARISTON»», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, rue Pierre Claude,

L-4063 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103910, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 09 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 50 du 18 janvier 2005 (ci-après: «la Société»).

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Cession de parts sociales

Ceci exposé, Madame Maria Joao FERREIRA JANEIRO, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Monsieur José CAMPANHA, né à Buarcos (Portugal), le 4 mars 1962, demeurant au 137, place Prince Jean, L-4592 Obercorn.

ici personnellement présent et ce acceptant,

cent (100) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) de la Société, pour le prix global d'un euro (1.- EUR) que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes, ce dont il consent bonne et valable quittance par les présentes.

Ensuite Madame Maria Joao FERREIRA JANEIRO, prénommée, agissant encore en sa qualité de seule et unique gérante de ladite Société déclare accepter au nom et pour compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Assemblée générale

La prédite cession de parts sociales, ayant été acceptée de part et d'autre, le nouvel associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter le changement ci-avant intervenu, l'associé DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS(12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'associé DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 9, rue Pierre Claude, L-4063 Esch-sur-Alzette au 27, route d'Esch, L-3835 Schifflange.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit;

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.»

Troisième résolution

L'associé DECIDE de changer la dénomination sociale en «TUBATECH S.à r.l.».

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

Art. 4. La société prend la dénomination de «TUBATECH S.à r.l.»»

Quatrième résolution

L'associé DECIDE de changer l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de fumisterie et de ramonage,
- la pose de cheminées et de poêles en faïences et
- le commerce d'articles.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Cinquième résolution

L'associé DECIDE d'accepter la démission de Madame Maria Joao FERREIRA JANEIRO en tant que gérante et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

L'associé DECIDE de nommer Monsieur José CAMPANHA, né à Buarcos (Portugal), le 4 mars 1962, demeurant au 137, place Prince Jean, L-4592 Obercorn, comme gérant pour une durée illimitée.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.J. FERREIRA JANEIRO, J. COMPANHA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1451. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022463/78.

(130027364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Mondo Diva Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.065.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026667/10.

(130032506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Mountraid Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.598.

Il résulte, d'une part, de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 12 février 2013 que:

- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, M. Fernand HEIM et M. Marc SCHMIT, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la Société. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- M. Marco RIES avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2008. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte, d'autre part, du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 février 2013 que Mme Geneviève BLAUENARENDET a également été nommée Présidente du Conseil d'Administration de la Société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013026669/18.

(130031885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Newluxco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.081.

Extrait du procès-verbal l'assemblée générale tenue le 28 janvier 2013.

Résolution:

En remplacement de Mme Carole Farine, démissionnaire, l'Assemblée nomme nouvel administrateur Mme Sarah Lobo, master of commerce, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg. L'échéance du mandat est à l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013026677/15.

(130032461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.985.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A» avec siège social à L-3396 Roeser, 10 A, rue de l'Alzette (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaven, le 3 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1747 du 2 août 2011.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160.985.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

La Présidente élit Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel LEJCZAK, administrateur, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4 Grand Rue,

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 4, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers.

II) L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société de son adresse actuelle vers 4 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, et modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cent vingt-cinq euros (825,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, D.LEJCZAK, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4456. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 février 2013.

Référence de publication: 2013022804/52.

(130027526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.